

**Comité de rivière**  
**« Contrat de rivière transfrontalier Allaine »**  
**12 Avril 2011**  
**Communauté de Communes Sud Territoire à Delle**

**Participants :**

- ORIEZ Michel (Vice-Président de la CAB)
- NICLOUD Maurice (Maire de Joncherey)
- DUSSARAT Christian (Directeur de la DDT)
- LEJEUNE Jean-Claude (Chef du Service des Eaux et de l'Environnement de la DDT)
- MOINAT Lysiane (Conseillère : Chambre d'agriculture)
- MORITZ Denis (Chargé de projet : Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- GERBER Jacques (Chef d'Office : Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- VAUTHIER Marc (Agent de développement : Fédération de pêche 90)
- HANNOTIN Marc (Chargé de mission : Fédération de pêche 90)
- TISSOT Eliane (Chargée DUP + Eau à la Préfecture 90)
- HENRIET Patrick (Directeur en charge de la Protection de l'Environnement à la Préfecture 90)
- UGOLIN Fabienne (Technicienne sanitaire à l'ARS)
- LAVALLEE Alexia (Responsable Développement Durable à la CCI 90)
- DESTRIEUX Bernard (Chargé de mission : Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté)
- ECABERT Arlette (Maire de Florimont)
- TENAILLON Bernard (Maire de Faverois)
- OSER Pierre (Maire de Delle)
- ROSSELOT Maurice (Fédération de chasse)
- GABRIEL Raphaël (Directeur des Services Techniques de la ville de Delle)
- DEBOUCHAGE François (Secrétaire Général Adjoint : Chambre des Métiers et Artisanat)
- ADAM Stéphanie (Chargée d'interventions à l'Agence de l'eau)
- NADOBNY Olivier (Responsable des aides à l'Agence de l'eau)
- FORCINAL Anne-Marie (Vice-Présidente au Conseil Général 90)
- RICHERT Jean (Directeur de l'Environnement au Conseil Général 90)
- AZENS Jean (Chef du Service des rivières et de l'eau au Conseil Général 90)
- RICHE Myriam (Responsable Assainissement à la CCST)
- ECOFFEY Hubert (Président du Comité de rivière et Maire de Réchésy)
- LE ROY Laurence (Chargée de mission Contrat de rivière Allaine à la CCST)

**Excusés :**

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
- RAYMOND Jean (Association Belfortaine de Protection de la Nature)
- Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura Suisse
- DREAL Franche-Comté
- Monsieur le Président de l'Office Nationale des Forêts

## **14h45 : Ouverture de séance**

Hubert ECOFFEY, Président du Comité de rivière, ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des participants de s'être déplacés. Il excuse les représentants des différentes institutions qui n'ont pas pu assister à cette séance. Il explique que ce comité de rivière est le premier comité depuis la signature effective du Contrat en 2010. Le Contrat de rivière est donc entré dans sa phase de mise en œuvre.

Il présente ensuite Laurence LE ROY arrivée début janvier à la CCST comme Chargée de mission pour le contrat de rivière, elle remplace Myriam RICHE qui s'occupe désormais de l'assainissement à la CCST.

Après avoir salué l'assemblée présente, Laurence LE ROY rappelle les grandes caractéristiques du contrat de rivière Allaine et de son territoire. Elle explique que le diaporama qui va suivre a pour but de présenter les actions menées et à venir dans le cadre du contrat et de les soumettre aux membres du Comité de rivière afin qu'ils puissent faire part de leurs éventuelles observations.

## **I. Volet A : Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines**

### **1. Sous-volet A1: Assainissement** *(diapositives 7 à 12)*

Myriam RICHE présente les différentes actions qui sont menées dans le cadre de la prise de compétence de l'assainissement au 1er janvier 2011 par la CCST.

Mr LEJEUNE demande si l'origine des eaux parasites dans le réseau est connue.

Mme RICHE lui indique qu'elles sont en cours de recherche. Mr ECOFFEY et Mr TENAILLON indiquent qu'il y a eu une première identification de l'origine des eaux parasites dans le cadre de l'élaboration des Schémas directeur d'assainissement.

### **2. Sous-volet A2: Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers** *(diapositives 13 à 16)*

#### **Actions à destination des entreprises :**

Laurence LE ROY présente les actions qui ont été menées.

Alexia LAVALLEE précise que l'Agence de l'eau a envoyé un courrier à destination des prestataires déchets conventionnés afin de les informer du taux bonifié à appliquer pour les entreprises du bassin de l'Allaine. Elle explique que le but des collectes mobiles est d'opérer un déstockage des déchets présents dans les entreprises. La mise en place d'une filière d'accueil à la déchetterie de la CCST permettra de pérenniser cette collecte.

Laurence LE ROY indique que M HELHEN, responsable de la déchetterie, se tient prêt pour une réunion prochaine afin de travailler sur la mise en place de ce type d'accueil, ceci afin que la déchetterie soit prête à accueillir les déchets des entreprises suite à la dernière collecte mobile, prévue fin 2012.

#### **Assainissement de la décharge de Bonfol :**

Laurence LE ROY présente l'état d'avancement de l'assainissement de la décharge. Jacques GERBER précise qu'avant l'explosion, seulement 10 % des déchets avaient encore besoin de présence humaine dans la halle d'excavation. Leur sécurité était assurée par différents moyens, notamment le blindage de la vitre en façade de l'engin de chantier. Avec les nouvelles mesures de sécurité, il n'y aura plus du tout de présence humaine dans la halle. Il ajoute que la reprise des travaux à partir du 11 avril passera par une phase pilote sur matériaux inertes.

### **3. Sous-volet A3: Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine** *(diapositives 17 à 19)*

Laurence LE ROY présente les actions mises en œuvre dans le cadre de ce sous-volet.

## **II. Volet B1: Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques** *(diapositives 20 à 23)*

#### **Restauration morphologique de l'Allaine**

Jean AZENS indique que le tronçon de Delle demandera une attention particulière au vu de sa spécificité essentiellement urbaine. Il ajoute qu'au prochain comité de rivière, il sera en mesure de présenter les aménagements à réaliser.

#### **Restauration et entretien de la ripisylve et mise en défends des cours d'eau**

Jean AZENS présente ce volet, il indique que la vacance de deux postes au Conseil Général et le départ en congé maternité de la technicienne de rivière n'ont pas permis de rédiger le rapport d'étude préalable et la DIG nécessaire pour lancer le programme de restauration et d'entretien de la ripisylve. Il espère une rédaction achevée pour l'automne et un dépôt de dossier DIG en fin d'année.

Lysiane MOINAT précise que les agriculteurs qui seront impactés par ce programme sont soumis à des contraintes administratives telles que les déclarations PAC. L'implantation de la ripisylve et/ou la mise en défends des cours d'eau, impliquera peut-être des pertes de surface et d'argent pour les exploitants. Il faudra être vigilant sur ce point.

#### **Lutte contre les espèces invasives**

Jean AZENS présente le diaporama.

Marc VAUTHIER indique que la Fédération de pêche est prête à collaborer pour distribuer les fiches d'identification et de localisation des invasives auprès des pêcheurs.

Olivier NADOBNY demande où en est l'état d'avancement de l'inventaire des zones humides.

Jean RICHERT répond qu'avec l'actuelle réduction des effectifs, cette action n'a pu être travaillée.

Olivier NADOBNY précise que les études d'inventaire et d'élaboration des programmes d'actions sont bonifiées dans le cadre du contrat de rivière. Si ces études ne sont pas réalisées avant le bilan à mi-parcours, il sera difficile d'obtenir des subventions bonifiées pour la réalisation des travaux.

### **III. Volet B2: Amélioration de la culture du risque d'inondation** (diapositives 24 et 25)

La présentation n'apporte pas de commentaires.

### **IV. Volet B3: Préservation et amélioration de la ressource en eau potable** (diapositives 26 à 29)

#### **Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Morvillars**

Stéphanie ADAM précise que la carte de vulnérabilité a été réalisée. Avant l'été, le bureau d'études devrait pouvoir fournir la cartographie des pressions anthropiques. Le prochain COPIL est prévu fin juin et permettra de présenter le croisement des données de la vulnérabilité du bassin par les données des pressions anthropiques, et donc de définir les zones d'actions efficaces.

#### **Protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque**

Laurence LE ROY indique que l'échéance souhaitée pour la fin de cette étude est prévue à l'automne 2011, ceci afin de pouvoir présenter un dossier pour la mise en place des Mesures Agri Environnementales (MAE) pour la pré-CRAE de novembre.

Jean-Claude LEJEUNE précise que les délais sont très serrés et que cette échéance sera difficile à respecter.

#### **Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP**

Cette présentation n'apporte pas de commentaires.

## **V. Volet C: Coordination, animation et réalisation du contrat** (diapositives 30 à 32)

Cette présentation n'apporte pas de commentaires.

## **VI. Etat d'avancement du dossier sur la partie suisse** (diapositives 33 à 42)

### **Mesures de protection contre les crues à Alle et à Porrentruy**

Jacques GERBER indique que les subventions cantonales sont passées de 15 % à 40 % pour les mesures de protection contre les crues, ce qui induit un moindre coût pour les communes concernées. La solution d'aménagement retenue permettra également de préserver et de développer la biodiversité. Il précise que les cours d'eau suisses sont sous le coup d'une réglementation relative aux périmètres de protection de la nature, qui implique un processus décisionnel gradué en fonction de l'importance du projet à réaliser. Cette réglementation va de la simple autorisation de la Police des eaux pour les projets les moins importants, au Plan Spécial Cantonal décidé par le Gouvernement qui permet de réserver l'affectation des sols pour les plus gros projets. Le projet de mesures de protection contre les crues s'inscrit dans un Plan Spécial Cantonal. Un travail a été réalisé en amont avec la population afin de ne pas se heurter à des oppositions qui bloqueraient le projet.

### **Valorisation de milieux humides**

Cette présentation n'apporte pas de commentaires.

Jacques GERBER indique ensuite que les différentes présentations concernant la partie française du contrat lui ont inspiré des remarques concernant la situation en Suisse et qu'il souhaite les partager avec l'assemblée :

**Eaux usées :** le Plan Général d'Evacuation des Eaux est en cours de finalisation. 98 % des communes ont choisi l'assainissement collectif, seules deux communes ont choisi l'assainissement non collectif. D'autre part, de nouveaux types de STEP sont en cours de réflexion au niveau fédéral avec un traitement des micropolluants en sortie.

**Entreprises :** il a été mis en place le principe d'auto-contrôle individuel réalisé par un groupe d'entreprises ayant la même activité économique. L'auto-contrôle est réalisé par l'un des membres du groupe. L'expérience semble concluante, il reste à étudier comment elle peut être étendue. Des rapports sont également établis sur les entreprises rejetant des micropolluants.

**Réduction de l'utilisation des phytosanitaires:** en Suisse, les communes et les privés ont l'interdiction totale d'en utiliser sur les places et les chemins. Des cours seront dispensés en 2011 sur les techniques alternatives de désherbage.

**Protection des berges:** la réglementation impose l'implantation d'une bande protégée de 15 mètres minimum de chaque côté de la rivière.

**Lutte contre les invasives :** une 1/2 journée d'action de lutte (arrachage, ou coupe) est obligatoire pour les pêcheurs.

**Eau potable :** le Plan Sectoriel des Eaux définit une mise en réseau de l'ensemble des distributeurs d'eau potable, ainsi qu'une révision des zones de protection des eaux (définition de contraintes pour les industries, habitations, agriculteurs).

## **VII. Commentaires des membres de l'assemblée:**

Christian DUSSARAT indique que beaucoup d'études étant désormais lancées, il souhaiterait qu'un planning soit établi.

Olivier NADOBNY intervient pour exprimer sa satisfaction que le contrat de rivière soit entré dans sa phase de mise en œuvre et que les échanges entre les différents acteurs soient denses. Il souhaite la bienvenue à Laurence LE ROY.

Anne-Marie FORCINAL souhaite également la bienvenue à Laurence LE ROY. Elle se réjouit que le contrat de rivière soit entré dans sa phase de mise en œuvre sous le signe du dynamisme.

Jean-Claude LEJEUNE indique que le contrat de rivière sera en interaction avec le SAGE dans l'avenir. Il ajoute que des réunions seront prévues dans les communes du territoire pour présenter le Programme De Mesures du SDAGE.

Hubert ECOFFEY remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

**16h45 - Fin de la séance**